

Auvenne Jeanine
Chebrac

le 4-9-11

1633e Montignac/Charente

Monsieur le maire,

J'ai bien reçu votre lettre, donc je vous réponds.

En tant que Fille de Madame Biget Renée (Madame Auvenne Jeanine) je ne suis pas d'accord à ce que vous me proposer.

1^{re} D'abord de quel droit, vous avez fait préemption sur la parcelle 1024 alors qu'il y a 5 héritiers ?

2^{re} Le terrain n'était pas vacant, ~~parce~~ qu'il y avait une personne qui le

cultivé, et en a toujours payé les
impôts foncier. Cette démarche n'est
pas égoïste et déplacée, puisque
c'est la vérité.

3^e: Je pense que la famille Bigot est
connue à Vadalle, puisque
Madame Brunet Solange est la tante
de maman.

Monsieur le maire, votre devoir c'est
de vous renseigner avant de faire
quoi que ce soit.

4^e: Jamais je ne signerai l'attestation,
car c'est un faux que vous avez
fait, et j'estime que c'est à vous
et à vos administrés de se
sortir de là.

Salutations

Jeanne Arvenne